



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21499
13 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

LETTRE DATEE DU 13 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR
LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Tareq Aziz, réfutant les vaines allégations relatives à une action militaire de l'Iraq contre le Royaume d'Arabie saoudite.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

ANNEXE

Lettre datée du 13 août 1990, adressée au Secrétaire général par
le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de
l'Iraq

J'ai l'honneur d'appeler votre attention, et à travers vous celle de la communauté internationale, sur le fait que les Etats-Unis d'Amérique, leurs alliés et les Etats arabes qui pactisent avec eux, en particulier le Royaume d'Arabie saoudite, ne cessent de lancer des allégations mensongères concernant une action militaire de l'Iraq contre le Royaume d'Arabie saoudite.

Ces vaines allégations sont nulles et non avenues et dénuées de tout fondement. Ce sont des mensonges qui ont été dévoilés aux yeux de tous. Si vous voulez vous en assurer, demandez à ceux qui avancent ces accusations une seule preuve, qu'il s'agisse de propos que nous aurions tenus ou d'un comportement qui étaye ces allégations.

Ce n'est plus un secret que ces allégations mensongères visent principalement à déguiser la présence militaire des Etats-Unis d'Amérique et de ses alliés sur le territoire arabe, afin de leur fournir ainsi qu'à leurs alliés et aux Etats arabes de connivence avec eux des prétextes pour agresser militairement l'Iraq.

L'Iraq n'a mené aucune action de la sorte et n'a pris aucune mesure à même de menacer le Royaume d'Arabie saoudite, que ce soit directement ou indirectement.

Le 27 mars 1989, l'Iraq a signé avec le Royaume d'Arabie saoudite un accord de non-ingérence dans les affaires intérieures et de non-recours à la force. Il a respecté cet accord et continuera de le faire si l'Arabie saoudite fait de même.

L'Iraq a fait savoir aux dirigeants saoudiens, directement et par le biais de hauts responsables arabes, qu'il n'avait nullement l'intention de mener une action contre l'Arabie saoudite, si elle ne se livre elle-même à une action contre lui. Par ailleurs, il lui a réitéré officiellement son attachement à l'accord susmentionné, ce, directement et à de nombreuses reprises, tout récemment à la Conférence arabe au sommet qui s'est tenue au Caire. L'Iraq a montré à tous les dirigeants arabes qu'il était disposé à fournir les garanties demandées, par des voies bilatérales ou par l'intermédiaire de la Ligue arabe, en vue d'apaiser l'Arabie saoudite.

Je vous réaffirme officiellement que l'Iraq n'a nullement l'intention d'engager une action militaire contre le Royaume d'Arabie saoudite. L'obstination dont font preuve les milieux précités à répéter de telles allégations mensongères est un comportement tendancieux et malhonnête qui révèle clairement qu'ils ont comme arrière-pensées d'agresser l'Iraq. Si cela se produisait, cela plongerait la

région dans les ténèbres, avec les agresseurs et les forces étrangères stationnées sur le territoire du Royaume d'Arabie saoudite et dans le Golfe arabe. Une telle agression ne pourrait se solder que par l'échec et la défaite.

Le Vice-Premier Ministre et
Ministre des affaires étrangères

Tareq AZIZ

Bagdad, le 13 août 1990

